

COMMUNE DE LUCERAM/PEIRA-CAVA

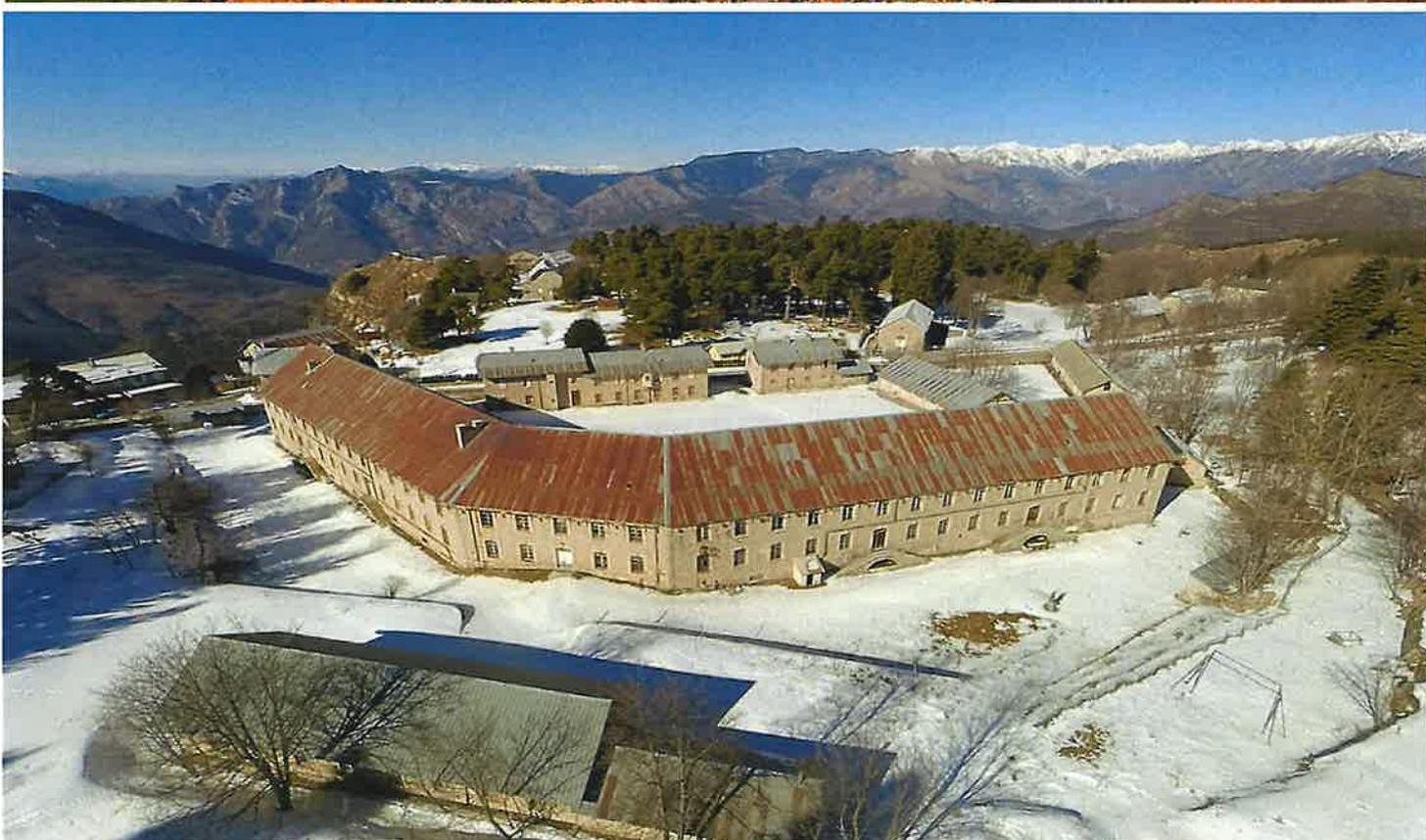


PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

ET BUDGET PRIMITIF 2024



SOMMAIRE

BUDGET COMMUNAL

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

A) Généralités

B) Les dépenses de fonctionnement

C) Les recettes de fonctionnement

D) L'autofinancement

III. La section d'investissement

A) Généralités

B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

BUDGET DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

A) Les dépenses de fonctionnement

B) Les recettes de fonctionnement

C) La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations du Compte administratif 2023 et du budget primitif 2024 de la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace les informations financières de l'exercice 2023.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 voté par le Conseil municipal peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le budget de notre collectivité.

II. La section de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, soit en opérations réelles ou en opérations d'ordre :

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

B) Les dépenses de fonctionnement

En dépenses, cette section représente la gestion des affaires courantes, les dépenses sont réparties dans différents chapitres.

Les dépenses de la section réalisées en 2023 et projetées en 2024

	Compte Administratif 2023	Budget Prévisionnel 2024 *
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
- Chapitre 011 : les charges à caractère général (entretien et consommation des bâtiments, des voiries, l'éclairage public ; achats de matières premières et de fournitures ; prestations de services effectuées)	433 016,29 €	555 150,00 €
- Chapitre 012 : les charges de personnel	723 930,25 €	786 200,00 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00 €	14 000,00 €
- Chapitre 65 : les charges de gestion courante (indemnités élus, versement des subventions, cotisations obligatoires)	106 058,46 €	188 056,00 €
- Chapitre 66 : les charges financières (intérêts des emprunts)	38 354,44 €	39 000,00 €
- Chapitre 67 : les charges exceptionnelles	0,00 €	8 000,00 €
- Chapitre 68 : dotations provisions	0,00 €	0,00 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	1 301 359,44 €	1 590 406,00 €
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
-Chapitre 023, 042 et 043 :	120,00 €	242 923,47 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	120,00 €	242 923,47 €
TOTAL GENERAL	1 301 479,44 €	1 833 329,47 €

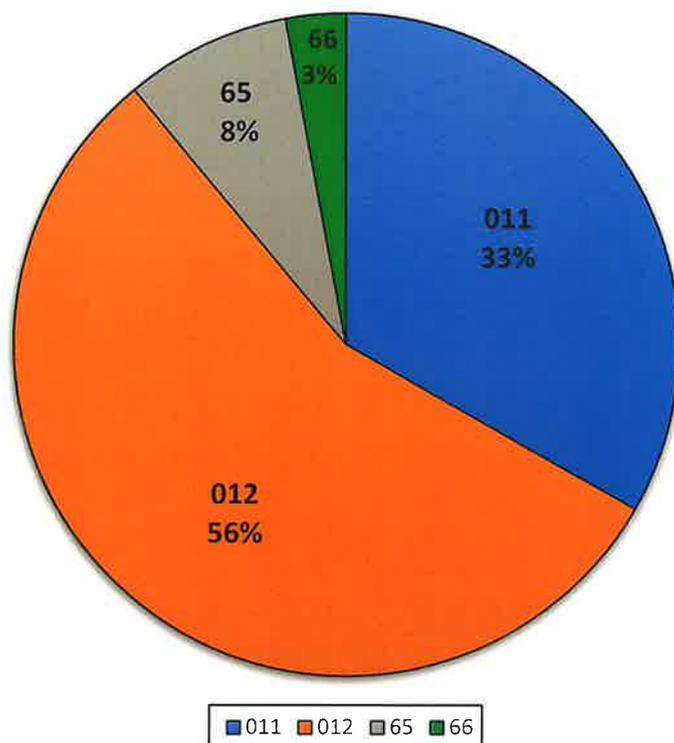
* si les comptes présentés doivent être « sincères et véritables », nous avons l'habitude d'être prudents, en sous-estimant légèrement les recettes et en surestimant raisonnablement les dépenses pour éviter les mauvaises surprises.

En 2024 : subvention au budget de l'eau d'un montant de 51 744 € pour les frais liés au transfert de l'eau de LUCERAM à PEIRA-CAVA au cours de l'année 2023.

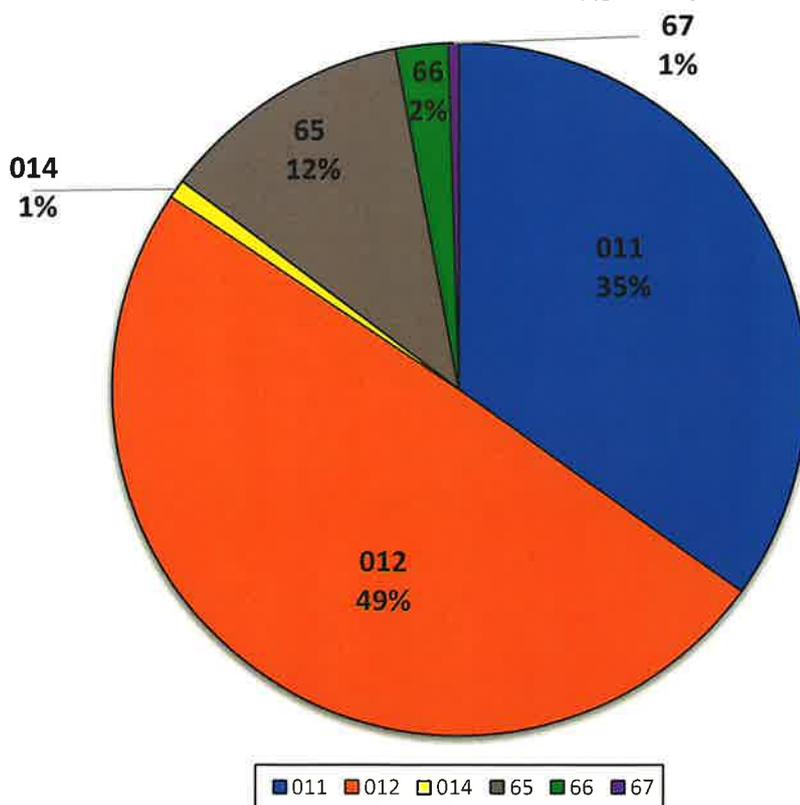
Les Dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 301 479.44 €

Les Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 833 329.47 €

CA 2023 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES



BP 2024 DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT REELLES



C) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires : cantine, garderie, activités périscolaires), aux dotations, aux locations, aux impôts locaux ...).

Les impôts et taxes

Depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du département (10.62 %) est transféré aux communes soit :

- 22.61 % pour la taxe foncière (bâti) : (taux communal : 11.99 % + le taux départemental : 10.62 %).
- 35.73 % pour la taxe foncière (non bâti).

En 2023 vote des taux :

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) soit 22.61 %
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) soit 35.73 %
- le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaire (TH) soit 13.82 %

En 2024 vote des taux :

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) soit 22.61 %
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) soit 35.73 %
- le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaire (TH) soit 13.82 %

Le produit de la fiscalité locale en 2023 s'élève à 459 670.62 €

Le produit attendu en 2024 est estimé à 477 314.00 €

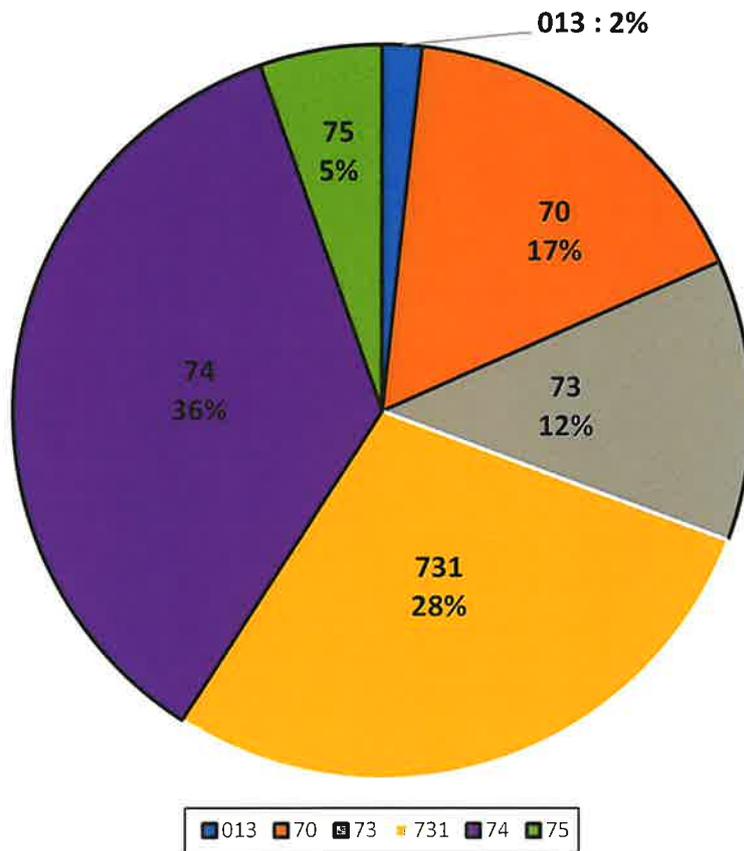
Les recettes de la section réalisées en 2023 et projetées en 2024

	Compte Administratif 2023	Budget Prévisionnel 2024
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
Chapitre 013 : atténuations de charges	27 959,97	6 000,00
Chapitre 70 : produits des services	268 104,24	249 500,00
Chapitre 73 : impôts et taxes	200 285,98	160 621,67
Chapitre 731 : Fiscalité locale	459 670,62	477 314,00
Chapitre 74 : Dotations et participations	573 098,75	604 569,00
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	87 151,56	99 692,00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00	7 000,00
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	<u>1 616 271,12</u>	<u>1 604 696,67</u>
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
Chapitre 042 et 043	0,00	0,00
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
TOTAL GENERAL	1 616 271,12	1 604 696,67
Résultat reporté	213 841,12	228 632,80
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	1 830 112,24	1 833 329,47

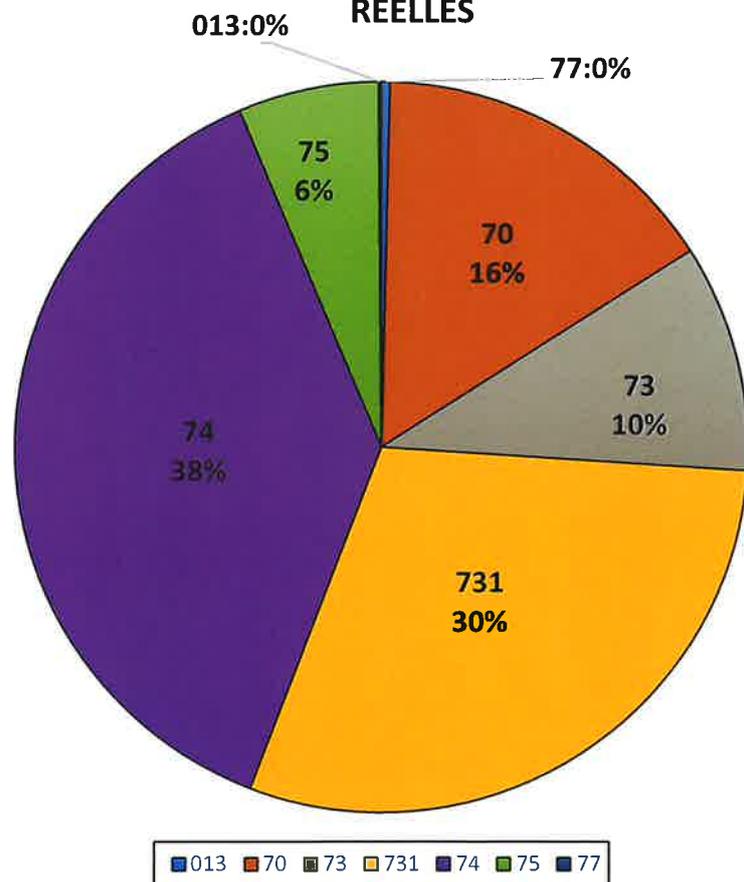
Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 830 112.24 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 s'élèvent 1 833 329.47 €

CA 2023 RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES



BP 2024 RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT REELLES



D) L'autofinancement

Au final, l'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'épargne brute atteint 528 632.80 € fin 2023 (soit 314 791,68 € + le résultat reporté de 213 841.12 €) et sera répartie au BP 2024 soit :

La somme de 228 632.80 € en section de fonctionnement et 300 000 € en section d'investissement.

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette (97 325 € prévus au BP 2024), s'établit ainsi à 431 307.80 €.

III. La section d'investissement

A) Généralité

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. En dépenses, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- travaux dans les bâtiments communaux et sur la voirie, acquisition de mobilier et de matériel, acquisitions foncières

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, ainsi que le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) perçu en fonction également des investissements réalisés.

B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Les dépenses de la section réalisées en 2023 et projetées en 2024

	Compte Administratif 2023	Budget Prévisionnel 2024
Dépenses		
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16 : Capital emprunt	96 940,00 €	97 325,00 €
Chapitre 20 : Etudes	25 878,72 €	90 000,00 €
Chapitre 21 : Achat de matériel	60 710,68 €	72 000,00 €
Chapitre 23 : Travaux d'investissements	410 584,37 €	1 456 322,82 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	<u>594 113,77 €</u>	<u>1 715 647,82 €</u>
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
Chapitre 040 et 041	84 427,68 €	243 875,50 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	<u>84 427,68 €</u>	<u>243 875,50 €</u>
<u>RESTES A REALISER A REPORTER</u>	<u>635 001,69 €</u>	<u>635 001,69 €</u>
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	1 313 543,14 €	2 594 525,01 €

Les Dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 1 313 543.14 €

Les Dépenses prévisionnelles d'investissement 2024 s'élèvent à 2 594 525.01 €

Les recettes de la section réalisées en 2023 et projetées en 2024

	Compte Administratif 2023	Budget Prévisionnel 2024
Recettes		
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
Chapitre 10 (1068) : Excédents de fonctionnement reporté	350 000,00 €	300 000,00 €
(10222) : FCTVA	319 012,83 €	100 000,00 €
(10226) : Taxe d'aménagement	13 469,84 €	6 000,00 €
Chapitre 13 : Subventions	24 125,26 €	248 244,96 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	<u>706 607,93 €</u>	<u>654 244,96 €</u>
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
Chapitre 021, 040 et 041	84 547,68 €	486 798,97 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	<u>84 547,68 €</u>	<u>486 798,97 €</u>
<u>RESTES A REALISER A REPORTER</u>	<u>625 450,77 €</u>	<u>625 450,77 €</u>
TOTAL GENERAL	1 416 606,38 €	1 766 494,70 €
Résultat reporté	715 416,15 €	828 030,31 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	2 132 022,53 €	2 594 525,01 €

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 2 132 022.53 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement 2024 s'élèvent à 2 594 525.01 €

Les principales réalisations de 2023

Sur LUCERAM :

- Diagnostic patrimoine (opération 327) pour un montant payé en 2023 de 25 158.72 €
- Travaux maison du Baous (opération 335) pour la création de deux gîtes d'étape pour un montant payé en 2023 de 46 686 €
- Chaufferie école et 3 en 1 (opération 337) pour un montant payé en 2023 de 42 331.92 €
- Réhabilitation de l'immeuble les « Capucines » (opération 338) en vue de la création d'appartements locatifs et locaux professionnels (travaux délégués au SILCEN, la commune ne devra payer que la part communale restante)
- Travaux de voirie (opérations 339 et 73) pour un montant payé en 2023 de 91 197.90 €
- Sécurisation route des Mounts (opération 340) pour un montant payé en 2023 de 148 605.94 €
- Travaux sur les bâtiments communaux (opération 72) pour un montant payé en 2023 de 39 425.17 €
- Achat de matériel divers + véhicule (opération 81) pour un montant payé en 2023 de 38 650.87 €

Sur PEIRA-CAVA :

- Parc-aventure (opération 343) pour un montant payé en 2023 de 47 874.22 €

Les principaux projets de l'année 2024 :

Sur LUCERAM :

- Diagnostic patrimoine (opération 327) pour un montant budgétisé en 2024 de 57 841.28 €
- Fin des travaux maison du Baous (opération 335) pour la création de deux gites d'étape pour un montant budgétisé en 2024 de 148 218 €
- Chaufferie école et 3 en 1 (opération 337) pour un montant budgétisé en 2024 de 37 000 €
- Fin des travaux pour la réhabilitation de l'immeuble les « Capucines » (opération 338) en vue de la création d'appartements locatifs et locaux professionnels (travaux délégués au SILCEN, la commune ne devra payer que la part communale restante soit un montant budgétisé en 2024 de 150 000 € et le solde en 2025)
- Travaux de voirie (opérations 339, 345 et 73) pour un montant budgétisé en 2024 de 323 959.62 €
- Sécurisation route des Mounts (opération 340) pour un montant budgétisé en 2024 de 16 000 €
- Sécurisation école (opération 346) pour un montant budgétisé en 2024 de 50 000 €
- Travaux sur les bâtiments communaux (opération 72) pour un montant budgétisé en 2024 de 58 178 €
- Achat de matériel (opération 81) pour un montant de 80 770.35 €

Sur PEIRA-CAVA :

- Travaux de l'ancien commerce les «Marmottes» (opération 332) , en vue de la création d'un commerce pour un montant budgétisé en 2024 de 368 592.96 €
- Etudes caserne (opération 344) pour un montant budgétisé en 2024 de 73 000 €

BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

LUCERAM/PEIRA-CAVA

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

ET BUDGET PRIMITIF 2024

A) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section réalisées en 2023 et projetées en 2024

	Compte Administratif 2023	Budget Prévisionnel 2024
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
- Chapitre 011 : les charges à caractère général (électricité, achat d'eau, analyses des réseaux, intervention-entretien et maintenance des réseaux, sous-traitance des réseaux)	124 707,10 €	212 184,00 €
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	0,00 €	1 000,00 €
- Chapitre 66 : les charges financières (intérêts des emprunts)	9 915,18 €	9 100,00 €
- Chapitre 67 : les charges exceptionnelles	4 224,30 €	5 000,00 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	138 846,58 €	227 284,00 €
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
Chapitre 042 (amortissements)	120 171,07 €	131 070,00 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	120 171,07 €	131 070,00 €
TOTAL GENERAL	259 017,65 €	358 354,00 €
Résultat reporté (déficit)	0,00 €	43 698,39 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	259 017,65 €	402 052,39 €

Les Dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 259 017.65 €

Les Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 402 052.39 €

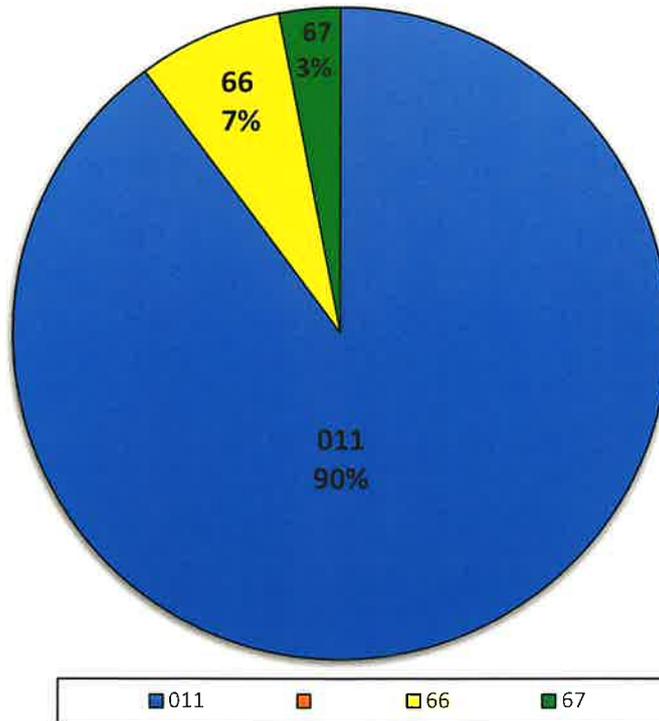
Les problèmes d'eau en 2023 liés à la sécheresse et aux pluies abondantes ont entraîné une eau impropre à la consommation sur la Commune de LUCERAM/PEIRA-CAVA ainsi qu'une pénurie d'eau sur le hameau de PEIRA-CAVA.

La Commune a dû faire face à ce problème en distribuant des bouteilles d'eau pour un montant total de 8 557.13 € (pris en partie sur le budget communal).

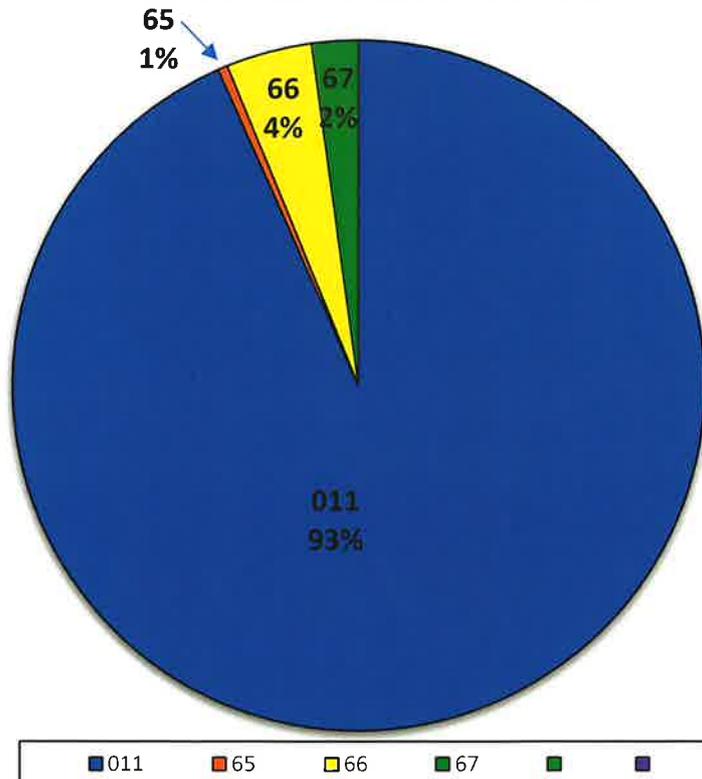
Sur le hameau de PEIRA-CAVA la somme de 3 045 € a été payée en 2023 pour la fourniture d'eau et la location d'une cuve.

En 2024 la somme de 51 744 € a été payée pour le transport d'eau sur PEIRA-CAVA (le budget de la commune va verser une subvention au budget de l'eau pour un montant de 51 744 €).

CA 2023 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES



BP 2024 DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT REELLES



B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section réalisées en 2023 et projetées en 2024

	Compte Administratif 2023	Budget Prévisionnel 2024
<u>OPERATIONS REELLES</u>		
Chapitre 70 : produits des services (factures d'eau)	101 573,76 €	277 276,39 €
Chapitre 74 : subvention d'exploitation	0,00 €	51 744,00 €
Chapitre 75 (FCTVA) : Autres produits gestion courante	7 432,03 €	2 000,00 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</u>	<u>109 005,79 €</u>	<u>331 020,39 €</u>
<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
Chapitre 042 (amortissements)	66 477,97 €	71 032,00 €
<u>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</u>	<u>66 477,97 €</u>	<u>71 032,00 €</u>
TOTAL GENERAL	175 483,76 €	402 052,39 €
Résultat reporté	39 835,50 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	215 319,26 €	402 052,39 €

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 215 319.26 €

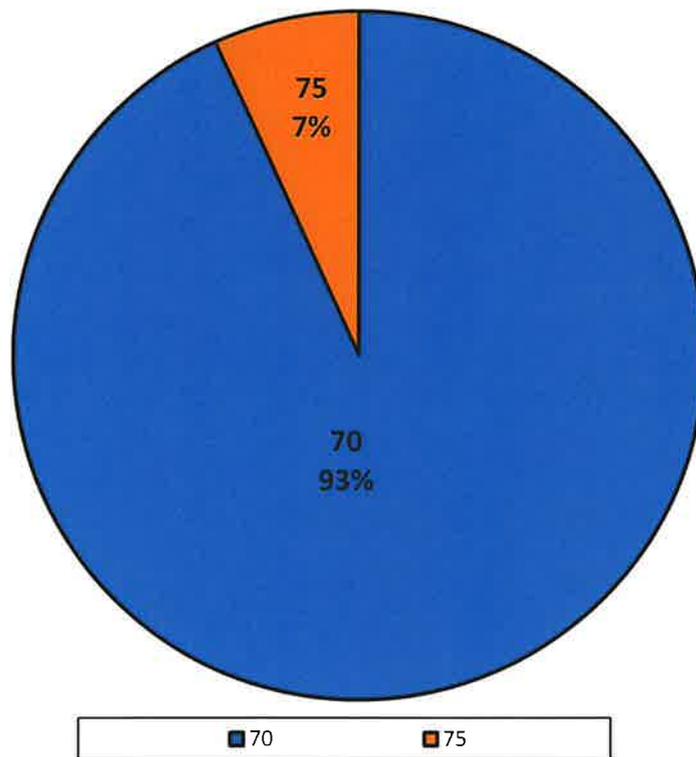
Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 s'élèvent 402 052.39 €

La Commune a transféré la gestion de la facturation de l'eau à l'entreprise VEOLIA et ce transfert a engendré de nombreux problèmes et des répercussions sur le budget de l'eau soit un déficit en fonctionnement de 39835.50 €.

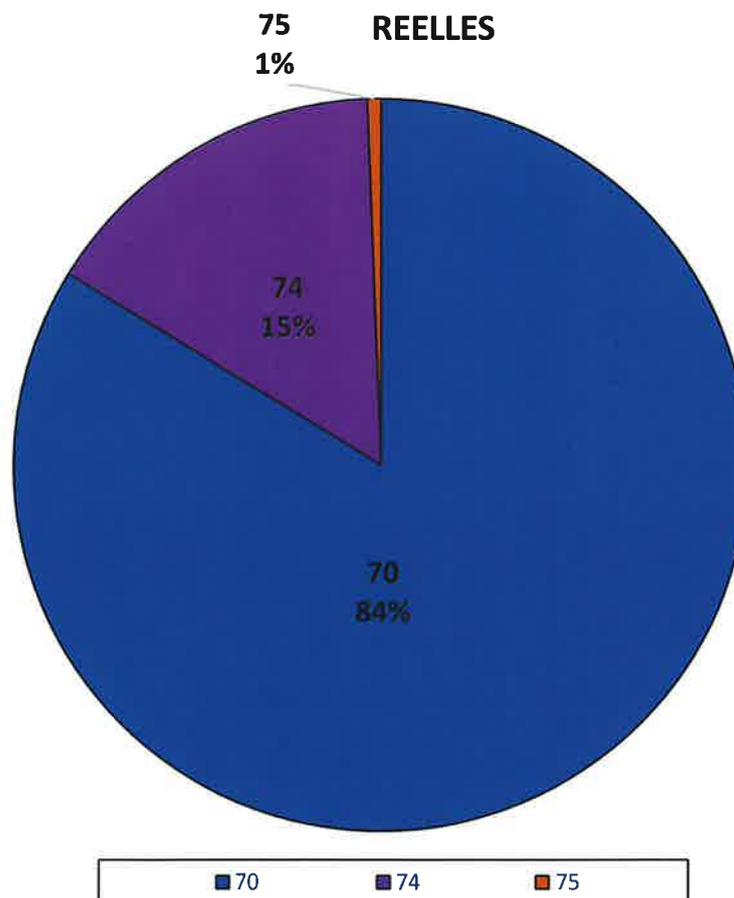
Sur le budget 2023 : une seule période a été facturée (soit la 2^{ème} période 2022) alors que nous avons budgétisé deux périodes.

Sur le budget 2024 : nous avons budgétisé trois périodes (l'année 2023 et la première période de 2024).

CA 2023 RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES



BP 2024 RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT REELLES



C) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Les dépenses de la section réalisées en 2023 et projetées en 2024

	Compte Administratif 2023	Budget Prévisionnel 2024
Dépenses		
OPERATIONS REELLES		
Chapitre 16 : Capital emprunt	44 199,75 €	38 700,00 €
Chapitre 23 : Travaux d'investissements	81 538,67 €	214 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	125 738,42 €	252 700,00 €
OPERATIONS D'ORDRE		
Chapitre 040 (amortissements)	66 477,97 €	71 032,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	66 477,97 €	71 032,00 €
RESTES A REALISER A REPORTER	31 832,82 €	31 832,82 €
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	224 049,21 €	355 564,82 €

Les Dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 224 049.21 €

Les Dépenses prévisionnelles d'investissement 2024 s'élèvent à 355 564.82 €

Les travaux concernant le captage de la source des vernes à PEIRA-CAVA (opération 296) ont été délégués au SILCEN, la Commune ne devra payer que la part communale mais nous avons déjà budgétisé la somme de 100 000 € au BP 2024.

Les recettes de la section réalisées en 2023 et projetées en 2024

	Compte Administratif 2023	Budget Prévisionnel 2024
Recettes		
OPERATIONS REELLES		
Chapitre 10 (10222) : FCTVA	2 861,39 €	12 630,73 €
Chapitre 131 : Subventions	51 486,43 €	0,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	54 347,82 €	12 630,73 €
OPERATIONS D'ORDRE		
Chapitre 040	120 171,07 €	131 070,00 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	120 171,07 €	131 070,00 €
RESTES A REALISER A REPORTER	6 600,00 €	6 600,00 €
TOTAL GENERAL	181 118,89 €	150 300,73 €
Résultat reporté	222 961,59 €	205 264,09 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES	404 080,48 €	355 564,82 €

Les recettes d'investissement 2023 s'élèvent à 404 080.48 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement 2024 s'élèvent à 355 564.82 €